

## Conseil d'administration

Séance du 2 juillet 2012

### COMPOSITION DU CONSEIL DE LA DOCUMENTATION

Conformément au décret 2011-996 du 23 août 2011, le conseil de la documentation est composé de 20 membres avec voix délibérative :

- le président de l'université, ou son représentant, qui préside le conseil ;
- 7 enseignants-chercheurs, chercheurs ou enseignants représentant les grands secteurs disciplinaires de l'université, définis ci-dessous ;
- 8 représentants des personnels de bibliothèque :
  - o 4 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé ;
  - o 4 représentants des personnels scientifiques ;
- 2 étudiants ;
- 2 personnalités extérieures.

Les grands secteurs disciplinaires de l'université sont les suivants :

- UFR arts et sciences humaines ;
- UFR lettres et langues et UFR Centre d'Etudes supérieures de la Renaissance ;
- UFR droit, économie et sciences sociales ;
- UFR sciences et techniques ;
- UFR médecine et UFR sciences pharmaceutiques ;
- Ecole polytechnique de l'Université de Tours ;
- IUT de Blois et IUT de Tours.

L'enseignant-chercheur, chercheur ou enseignant représentant un grand secteur disciplinaire est désigné au scrutin uninominal à un tour par le conseil d'administration.

Les représentants des personnels de bibliothèque sont désignés au sein de leurs collèges respectifs dans le cadre d'un scrutin plurinominal à un tour.

Les représentants étudiants sont désignés l'un par le conseil scientifique et l'autre par le conseil des études et de la vie universitaire.

Les personnalités extérieures sont nommées par le président de l'université sur proposition du directeur du Service commun de documentation.

Le Président,

Loïc VAILLANT